

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROANNE - 4201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/08/2024 - 2776 - 1957 B 00021 - 405 780 214 - A. COGNARD TRANSPORTS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	226 249	204 605	21 645	4 768	16 877	353.99
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	450 583	307 140	143 442	130 034	13 409	10.31
	Installations techniques, matériel et outillage	308 014	249 439	58 575	47 526	11 048	23.25
	Autres immobilisations corporelles	982 153	342 274	639 879	49 282	590 597	NS
	Immobilisations en cours				3 128	3 128	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	61 096		61 096	61 096		
	Créances rattachées à des participations	148 947		148 947	457 037	308 089	67.41
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	43 630		43 630	39 200	4 430	11.30
	Total II	2 220 672	1 103 458	1 117 214	792 070	325 144	41.05
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	84 514		84 514	57 816	26 698	46.18
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 866 366	92 727	1 773 639	1 899 263	125 624	6.61
	Autres créances	257 206		257 206	236 870	20 336	8.59
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	727 257		727 257	804 353	77 096	9.58
	Charges constatées d'avance (3)	145 374		145 374	105 160	40 214	38.24
	Total III	3 080 718	92 727	2 987 991	3 103 462	115 471	3.72
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 301 390	1 196 186	4 105 204	3 895 532	209 673	5.38

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

148 947



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 280 000)	280 000	280 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	28 000	28 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	533 714	358 805	174 908	48.75
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	261 776	474 928	213 152	44.88
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 103 490	1 141 734	38 244	3.35
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	557 064	13 650	543 413	NS
	Concours bancaires courants		722	722	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	48 020	195 729	147 708	75.47
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 182 019	1 124 801	57 218	5.09
	Dettes fiscales et sociales	1 110 080	1 354 776	244 696	18.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	104 532	64 120	40 411	63.02
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	3 001 714	2 753 798	247 916	9.00
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 105 204	3 895 532	209 673	5.38

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 566 482 2 745 679



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	10 230 688	180 313	10 411 001	11 088 122		677 121	6.11
Chiffre d'affaires NET	10 230 688	180 313	10 411 001	11 088 122		677 121	6.11
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			157 870	185 757		27 887	15.01
Autres produits			3 404	6 017		2 613	43.43
Total des Produits d'exploitation (I)			10 572 275	11 279 896		707 621	6.27
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			26 698	8 156		18 542	227.33
Autres achats et charges externes *			6 571 109	6 923 649		352 540	5.09
Impôts, taxes et versements assimilés			170 619	203 592		32 973	16.20
Salaires et traitements			2 622 132	2 539 489		82 644	3.25
Charges sociales			777 830	810 005		32 175	3.97
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			150 424	71 165		79 259	111.37
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 012	342		670	196.12
Dotations aux provisions							
Autres charges			2 616	19 412		16 796	86.52
Total des Charges d'exploitation (II)			10 269 043	10 559 497		290 454	2.75
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			303 232	720 399		417 167	57.91
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	36 391	35 735	656	1.84
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	231		231	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	36 622	35 735	887	2.48
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	25 001	11 156	13 845	124.10
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	25 001	11 156	13 845	124.10
2. Résultat financier (V-VI)	11 622	24 579	12 958	52.72
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	314 853	744 978	430 125	57.74
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	32 000	43 000	11 000	25.58
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		54 969	54 969	100.00
Total VII	32 000	97 969	65 969	67.34
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 591	507	2 084	411.07
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 369	11 261	7 892	70.08
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	5 960	11 768	5 808	49.35
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	26 040	86 201	60 161	69.79
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	31 995	160 527	128 532	80.07
Impôts sur les bénéfices (X)	47 122	195 724	148 602	75.92
Total des produits (I+III+V+VII)	10 640 898	11 413 600	772 703	6.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 379 121	10 938 672	559 551	5.12
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	261 776	474 928	213 152	44.88

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

278 692 336 682

33 519 35 735
4 140 2 686

SARL ALPHA COMPTA LYON EST



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	10
Titres immobilisés	10
Créances immobilisées	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Dépréciation des créances	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	12
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	13
Informations en matière de crédit bail	13
Engagement en matière de pensions et retraites	13
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	14
Liste des filiales et participations	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 105 204.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 10 411 000.96 Euros et dégageant un bénéfice de 261 776.42 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Règle applicable pour l'arrêté des comptes au 31/12/23 :

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels.

La valeur actuelle de l'actif retenu est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de l'actif incorporel, une dépréciation est comptabilisée par la société.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	203 412		22 838
Installations générales agencements aménagements des constructions	408 020		42 563
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	276 393		31 621
Matériel de transport	289 003		658 898
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	93 751		29 805
Immobilisations corporelles en cours	3 128		
TOTAL	1 070 295		762 887
Autres participations	518 132		25 118
Prêts, autres immobilisations financières	39 200		4 430
TOTAL	557 332		29 548
TOTAL GENERAL	1 831 039		815 272

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			226 249	226 249
Installations générales agencements aménagements constr.			450 583	450 583
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			308 014	308 014
Matériel de transport		89 304	858 597	858 597
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			123 556	123 556
Immobilisations corporelles en cours		3 128		
TOTAL		92 432	1 740 749	1 740 749
Autres participations		333 207	210 043	210 043
Prêts, autres immobilisations financières			43 630	43 630
TOTAL		333 207	253 673	253 673
TOTAL GENERAL		425 640	2 220 672	2 220 672



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	198 644	5 960		204 605
Installations générales agencements aménagements constr.		277 986	29 154		307 140
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		228 867	20 573		249 439
Matériel de transport		256 294	84 688	85 935	255 047
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		77 178	10 049		87 227
TOTAL		840 325	144 463	85 935	898 854
TOTAL GENERAL		1 038 969	150 424	85 935	1 103 458
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	5 960			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		29 154			
Instal.techniques matériel outillage indus.		20 573			
Matériel de transport		84 688			
Matériel de bureau informatique mobilier		10 049			
TOTAL		144 463			
TOTAL GENERAL		150 424			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	93 314	1 012	1 598		92 727
TOTAL	93 314	1 012	1 598		92 727
TOTAL GENERAL	93 314	1 012	1 598		92 727
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 012	1 598		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	148 947	148 947	
Autres immobilisations financières	43 630	0	43 630
Clients douteux ou litigieux	108 246	108 246	
Autres créances clients	1 758 120	1 758 120	
Taxe sur la valeur ajoutée	191 599	191 599	
Débiteurs divers	65 607	65 607	
Charges constatées d'avance	145 374	145 374	
TOTAL	2 461 524	2 417 894	43 630

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	557 064	121 832	435 232	
Emprunts et dettes financières divers	898	898		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 182 019	1 182 019		
Personnel et comptes rattachés	427 462	427 462		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	255 289	255 289		
Taxe sur la valeur ajoutée	381 302	381 302		
Autres impôts taxes et assimilés	46 027	46 027		
Groupe et associés	47 122	47 122		
Autres dettes	104 532	104 532		
TOTAL	3 001 714	2 566 482	435 232	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	614 600			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	71 187			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	40.0000	7 000			7 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	linéaire	5 ans
Matériels et outillages	linéaire	5 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	10 618
Créances clients et comptes rattachés	41 660
Autres créances	65 607
Total	117 885

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	898
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 104
Dettes fiscales et sociales	373 050
Autres dettes	103 987
Total	533 039

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	145 374
Total	145 374



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		61 096	
Créances rattachées à des participations		148 947	
Créances clients et comptes rattachés		23 901	
Emprunts et dettes financières diverses		47 122	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 433	552	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	13
Employés	8
Ouvriers	50
Total	77

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	25 001	36 622
Dont entreprises liées	4 140	33 519



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	557 063
Total	557 063

Crédit bail

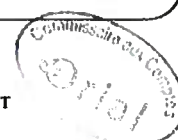
(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				1 170 511	1 170 511
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				786 195	786 195
- dotations de l'exercice				304 049	304 049
Total				1 090 244	1 090 244
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				838 612	838 612
- exercice				278 692	278 692
Total				1 117 304	1 117 304
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				201 457	201 457
- entre 1 et 5 ans				230 239	230 239
Total				431 696	431 696
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				3 672	3 672
- entre 1 et 5 ans				8 033	8 033
Total				11 705	11 705
Montant en charge sur l'exercice				278 692	278 692

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Le passif social se monte à 77 847 € à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
TRANSPORTS P. FATTON	SA	1 798 300	VILLEURBANNE



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

TRANSPORTS A. COGNARD
42153 RIORGES

Page: 15

Société Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SARL PARCEL BY PEOPLE - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	8 000	13 262	55.00	4 400	4 400	148 947		200 000	6 982		



A. COGNARD TRANSPORTS
Société Anonyme au capital de 280 000 euros
Siège social : Zone Industrielle Riorges, 42153 RIORGES
405 780 214 RCS ROANNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 261 776,42 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	261 776,42 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 21,50 euros par action	150 500,00 euros
Le solde, soit la somme de	111 276,42 euros

En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 644 989,95 euros.

Il est précisé que :

- - le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6 364 euros,
- - le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 144 136 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou

veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

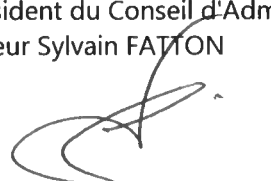
Exercice	Dividende versé	Portion ouvrant droit à abattement	Portion n'ouvrant pas droit à abattement
31.12.2020	Néant	Néant	Néant
31.12.2021	150 500 €	6 364 €	144 136 €
31.12.2022	300 020 €	12 686,56 €	287 333,44 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Sylvain FATTON





Expertise comptable
Audit, Conseil et Social

A. COGNARD TRANSPORTS
S.A. au capital de 280 000 Euros

557 Rue Clément Ader

42153 RIORGES

405 780 214 RCS ROANNE



ORIAL

EXPERTISE COMPTABLE ET
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIÈGE SOCIAL

12-15 qual du Commerce
69336 Lyon cedex 09
Tél. 04 78 43 45 55

BUREAU

167 rue Charles Germain
9400 Villefranche s/ Saône
Tél. 04 74 68 37 43

ORIAL PARIS

EXPERTISE COMPTABLE ET
COMMISSARIAT AUX COMPTES

11 bis passage Doisy
75017 Paris
Tél. 01 79 97 80 40



**ORIAL
PROVENCE**

EXPERTISE COMPTABLE
18 Route d'Orange
84600 Valréas
Tél. 04 90 35 05 97

S.A. A. COGNARD TRANSPORTS

**Rapports du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Ce document contient 21 pages

Membre des réseaux



www.orial.fr

S.A.S. au capital de 3 762 911 € - RCS Lyon 444 674 816

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables ainsi qu'à la CRCC des régions Lyon-Rhône et Paris.

Membre du groupe Oriale inscrit à l'Ordre des Experts Comptables des régions : Auvergne Rhône-Alpes, Paris Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur ainsi qu'à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes des régions Lyon-Rhône et Paris.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COGNARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de l'ouverture de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Le cas échéant, en application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 11 juin 2024.

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes

J.P BOUVARD
Fondé de Pouvoirs

